

GAZ NATUREL LIQUEFIE	FICHE DE DONNEES DE SECURITE
	Page : 1/8 Date de mise à jour : 03/05/2018 Version initiale Modèle conforme à l'annexe II de l'article 31 du règlement CE n°1907/2006 du 18/12/2006 modifié par le règlement CE n°830/2015 du 28/05/2015

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FOURNISSEUR

1-1 Identification du produit

Nom du produit : GAZ NATUREL LIQUEFIE (GNL)
Nom d'enregistrement REACH : Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)
Substance pure / mélange : Substance

1-2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations : Carburant, combustible

1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche données de sécurité

Nom/raison sociale : C.G.P.PRIMAGAZ S.A.
Adresse : OPUS 12 – 77 esplanade du Général de Gaulle – CS 20031
92914 PARIS LA DEFENSE Cedex
Téléphone : 01.40.90.38.00
Ligne Sécurité : 09.77.40.30.10
Mél du responsable de cette fiche : hse@primagaz.fr

1-4 Numéros d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) =	01.45.42.59.59
PARIS – Hôpital Fernand WIDAL - 200 rue du Faubourg St-Denis – 75475 PARIS Cedex 10 =	01.40.05.48.48
MARSEILLE – Hôpital SALVATOR – 249 boulevard Sainte-Marguerite – 13274 MARSEILLE cedex 15 =	04.91.75.25.25
LYON – Hôpital Edouard HERRIOT - 5 place d'Arsonval – 69437 LYON Cedex 3 =	04.73.11.69.11
NANCY – Hôpital Central – 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 54000 NANCY =	03.83.32.36.36
SAMU =	15

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2-1 Classification de la substance

Règlement (CE) n°1272/2008

Pour le libellé complet des phrases H mentionnées dans cette section, voir section 16

Classification : Gaz inflammable - Catégorie 1 – H220
Gaz sous pression - Gaz liquéfié réfrigéré – H281

2-2 Eléments d'étiquetage

Règlement (CE) n°1272/2008

Pictogrammes



GHS02 GHS04

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger H224 : Liquides et vapeurs extrêmement inflammables

Phrases H H281 : Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques

Phrases P P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P241 : Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P377 : Fuite de gaz inflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
 P381 : Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger
 P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé

2-3 Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Extrêmement inflammable

Peut former des mélanges explosifs avec l'air en zone confinée ou encombrée
 L'échauffement accidentel intense (en cas d'incendie par exemple) d'un récipient contenant ce liquide peut conduire à une rupture et à la vaporisation instantanée du produit, dont l'inflammation des vapeurs peut conduire à une déflagration ou à une explosion.
 Les vapeurs peuvent être plus denses que l'air et peuvent se répandre le long du sol, ensuite elles se dispersent progressivement.

Propriétés ayant des effets pour la santé

En phase gazeuse : Peut avoir un effet anesthésique et/ou un effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène de l'atmosphère. Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3-1 Substances

Nature chimique Gaz naturel, hydrocarbures gazeux en C1 - C4

Nom chimique	N° CE	N° enregistrement REACH	N° CAS	% masse	Classification (Règ. 1272/2008)
Gaz naturel	232-343-9	exempt	8006-14-2	100	Flam. Gas(H220) Press. Gas
Méthane	200-812-7	exempt	74-82-8	> 75	Flam. Gas(H220) Press. Gas
Ethane	200-814-8	exempt	74-84-0	< 15	Flam. Gas(H220) Press. Gas
Butane	203-448-7	exempt	106-97-8	< 5	Flam. Gas(H220) Press. Gas
Propane	200-827-9	exempt	74-98-6	< 5	Flam. Gas(H220) Press. Gas

4 - PREMIERS SECOURS

4-1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.
 Evacuer la victime à l'air frais aussi vite que possible. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.
 Fermer les vannes de l'emballage ou du stockage. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution avec de l'eau pendant au minimum 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. Un examen ophtalmologique à bref délai est recommandé en cas de brûlures aux yeux dues au froid.

Contact avec la peau

Traiter les surfaces atteintes comme une brûlure thermique.
 Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence à la peau.
 Eviter toute manœuvre de réchauffement direct (friction, bain chaud, ...).
 Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

Inhalation

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

4-2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures aux yeux.
Contact avec la peau	Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées pouvant aller jusqu'à la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.

4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un extincteur à poudre pour les feux de faible importance ou un générateur à mousse « moyen ou haut foisonnement » (teneur en eau moindre).
Moyens d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser d'eau comme moyen d'extinction qui pourrait répandre le feu et augmenter le taux d'évaporation du GNL. L'eau ne doit être utilisée qu'en moyen de protection contre le flux thermique.

5-2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	Il est dangereux d'éteindre une flamme si l'on n'est pas en mesure d'arrêter rapidement la fuite. L'extinction ne doit se faire qu'après la fermeture de vanne ou si cette extinction permet une telle manœuvre. L'échauffement accidentel intense (en cas d'incendie par exemple) d'un récipient contenant ce liquide peut conduire à une rupture et à l'épandage du produit, dont l'inflammation des vapeurs peut conduire à une déflagration ou à une explosion. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques, tels que le CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
---------------------------	--

5-3 Conseils aux Pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Protéger le personnel par des rideaux d'eau. En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
Autres informations	Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau. Eloigner les matières combustibles et si possible les réservoirs exposés.

§ 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs et établir un périmètre de sécurité. Alerter les services de secours. Fermer l'alimentation en GNL lorsque l'intervention est possible. Ne jamais pénétrer dans un nuage de gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Suspendre tout travail à feux nus, tout mouvement de véhicule et tout fonctionnement d'appareil susceptible de provoquer des étincelles ou des flammes. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues. Aérer largement. Eloigner les matières combustibles et si possible les réservoirs exposés. En cas de fuite diphasique, éviter le contact du liquide avec la peau. Ne pas stationner dans le nuage de gaz, mais se placer en arrière de la source. Le nuage de vapeur peut avoir l'aspect d'un brouillard blanchâtre pouvant disparaître en fonction du taux d'humidité de l'air. Ne revenir en situation normale qu'après s'être assuré que cela peut être fait sans danger.
-------------------------------	---

6-1-1 Pour les non-secouristes

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Équipement de protection individuelle, voir section 8.

6-1-2 Pour les secouristes

Prendre toutes les mesures adéquates pour protéger les secouristes des risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation, notamment par l'utilisation d'appareils respiratoires.
Utiliser un équipement de protection individuelle: Casque de protection avec une visière et un protège nuque (protection complète de la tête), gants et bottes étanches, combinaison (avec le pantalon à l'extérieur des bottes). Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu.

Éliminer toute source d'ignition.

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Alerter en cas de rejet vers une zone confinée (égouts, ...)

6-3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage En cas de fuite non enflammée, arrêter la fuite par fermeture de vanne lorsque l'intervention est possible. Assurer une ventilation adéquate.

6-4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir section 8 pour plus de détails

Autres informations Voir section 13 pour plus de détails

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger Ce gaz est produit, stocké, transporté et distribué sous pression sous forme liquéfiée. Il ne fait pas l'objet de manipulation directe dans les conditions normales de distribution, car il est confiné sans interruption, dans des systèmes clos jusqu'à sa destruction finale par combustion, lors de son utilisation. Les précautions à prendre consistent avant tout à maintenir le confinement et à n'utiliser que des équipements appropriés au produit, à sa pression et à sa température. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. Ne pas fumer. Prendre des précautions contre l'électricité statique. Ne jamais souder sur un récipient GNL. Ne jamais entreprendre de travaux ayant pour effet de compromettre le confinement des stockages fixes ou des récipients. Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe) en particulier contrôle de l'atmosphère (explosivité, atmosphère respirable). Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate. Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement conçus en conséquence). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Avant les opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.

Prévention des incendies et des explosions Ne pas fumer. Tout transvasement, chargement ou déchargement de véhicule ne doit être effectué que par du personnel formé à cet effet et selon des procédures appropriées. Concevoir les installations pour éviter les possibilités d'accumulation du gaz. Ne jamais chauffer un réservoir ou des canalisations contenant du gaz avec une flamme nue.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer en manipulant ce produit. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

7-2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques / Conditions de stockage Stocker ce gaz liquéfié conformément à la réglementation appropriée en fonction de la nature du stockage et des quantités stockées. Toutes les installations électriques, y compris l'éclairage des locaux où peut être présent ce produit, doivent être adaptées à la zone de risque, conformément aux directives européennes ATEX. Stocker de préférence à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles et comburantes.

Matières à éviter Oxydants forts, halogènes.

Matériel d'emballage N'utiliser que des réservoirs conformes à la réglementation des appareils à pression ou des équipements cryogéniques, destinés à ce gaz liquéfié.

8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
Hydrocarbures aliphatiques gazeux : Alcanes (C1-C4)
US (ACGIH2009): VLE - 8h. VLE moyennée sur 8h : 1000 ppm

Légende Voir section 16

8-2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), vérifier l'absence de risque d'inflammation puis s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides, avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible.

Equipement de protection individuelle

Informations générales Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Protection respiratoire Maintenir une ventilation adéquate. En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères avec présence de produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire avec adduction d'air.

Protection des yeux Si des projections sont possibles, une protection complète de la tête et du visage (visière de protection ou lunettes de sécurité) doit être utilisée.

Protection de la peau et du corps Porter des gants isolants contre le froid (conformes à la norme EN 511) / un équipement de protection des yeux / du visage. Selon nécessité, écran facial, vêtements couvrants et chaussures de sécurité antistatiques.

Protection des mains Gants isolants contre le froid conformes à la norme EN 511.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales : Pas d'information disponible.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	gaz liquéfié
Couleur	incolore
Etat physique à 20°	gaz
Odeur	inodore
pH	non applicable
Point/intervalle d'ébullition	-166°C à -157°C
Point d'éclair	< -58°C
Taux d'évaporation	pas d'information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	5%
Limite supérieure d'inflammabilité	15%
Pression de vapeur	pas d'information disponible
Densité de vapeur	pas d'information disponible
Densité relative	0,54 – 0,66 à 0°C (gazeux)
Masse volumique	420 à 470 kg/m ³ à 20°C
Hydrosolubilité	0,024 – 0,061 g/l
Log Pow	≤ 2,8
Température d'auto-ignition	410°C
Viscosité cinématique	pas d'information disponible
Propriétés explosives	peut former des mélanges explosifs avec l'air
Propriétés oxydantes	non applicable
Possibilité de réactions dangereuses	transition rapide de phase (TRP) au contact de l'eau : onde de choc
Point de congélation	-183°C

10 - STABILITE ET REACTIVITE**10-1 Réactivité**

Pas d'information disponible

10-2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage

10-3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de perte de confinement : risque d'inflammation en présence d'air et transition rapide de phase (onde de choc) au contact de l'eau

10-4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10-5 Matières incompatibles

Oxydants forts, Halogènes.

10-6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë - Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

Contact avec les yeux Le contact direct avec le produit peut provoquer des brûlures aux yeux.

Inhalation Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas en avoir conscience.
Possibilité d'effets narcotiques à faible concentration, les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées, une perte de coordination voire une perte de conscience.

Ingestion Voie d'exposition peu probable.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Gaz naturel			CL50 (15 minutes) > 800.000 ppm (rat)

Sensibilisation

Sensibilisation Il n'existe aucune donnée indiquant que la substance présente un potentiel de sensibilisation respiratoire et cutanée.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 Toxicité

Non-classé

12-2 Persistance - dégradabilité

Le produit est biodégradable

12-3 Potentiel de bio-accumulation

Informations sur le produit Le potentiel de bioaccumulation du produit dans l'environnement est très faible.
Log Pow ≤ 2,8

Informations sur les composants

Nom chimique	Log Pow
Gaz naturel 8006-14-2	2,8

12-4 Mobilité dans le sol

Informations générales A cause de sa grande volatilité, ce gaz liquéfié n'est pas susceptible de générer des pollutions du sol ou de l'eau.

Air Relargués dans l'atmosphère, les constituants se diluent rapidement et subissent une photodégradation.

12-5 Résultats sur l'évaluation PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT et VPVB.

12-6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés	En cas de nécessité d'éliminer le gaz contenu dans des emballages ou dans les réservoirs, la combustion à l'aide de dispositifs appropriés (torche) est le moyen le plus sûr et le plus respectueux de l'environnement. Cette opération doit être effectuée par un personnel spécialement formé avec du matériel adapté et selon des procédures appropriées.
Emballages contaminés	Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.
N° de déchet suivant le CED	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID**

UN/ID N°UN	1972
Désignation officielle de transport	Natural gas, refrigerated liquid
Classe de danger	2
Étiquettes ADR/RID	2.1
Code de classification	3F
Code de restriction en tunnels	(B/D)
N° d'identification du danger	223
Description	UN1972, Natural gas, refrigerated liquid, 2.1, (B/D)

IMDG/IMO

UN/ID N°UN	1972
Désignation officielle de transport	Natural gas, refrigerated liquid
Classe de danger	2
N° EMS	F-D, S-U
Description	UN1972, Natural gas, refrigerated liquid, 2.2, (-58°C c.c.)
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	0

ICAO/IATA

Interdit

ADN

UN/ID N°UN	1972
Désignation officielle de transport	Natural gas, refrigerated liquid
Classe de danger	2
Code de classification	3F
Description	UN1972, Natural gas, refrigerated liquid, 2.1
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	0
Ventilation	VE01

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union Européenne**

REACH	Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
EINECS / ELINCS	Conforme

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les sections 2 et 3

H220 : Gaz extrêmement inflammable

H224 : Liquides et vapeurs extrêmement inflammables

H281 : Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Elle complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.